

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE D'ALTVILLER

Procès-verbal du Conseil Municipal Du 7 avril 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19h15 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Jacques BALLEVRE, Maire de la Commune.

Étaient présents :

M. Claude DERU - M. André CLAMME - Mme Joëlle TALAGA - M. Michel GERARD - M. Serge MULLER - M. Jean-Pierre MONTALBANO - Melle Anne-Louise PICQ - Mme Denise WEBER - M. Pascal PENNERAD - Mme Barbara SZABLEWSKI

Étaient excusés : Mme Delphine SENSER - Mme Angèle WEINACKER - M. Fernand BIEGEL - M. Frédéric HECTOR

Procurations : Mme Delphine SENSER donne procuration à Mme Barbara SZABLEWSKI
Mme Angèle WEINACKER donne procuration à Mme Denise WEBER

M. Fernand BIEGEL donne procuration à M. Jean-Pierre MONTALBANO

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Joëlle TALAGA est nommée secrétaire de séance. Mme Elodie Igel étant auxiliaire du secrétaire.

- 1 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du 17/02/2025
- 2 - Réfection du parvis. Travaux complémentaires
- 3 - TETING SUR NIED - Stockage de déchets non dangereux SUEZ RV NORD EST
- 4 - Demande FDSEA et Jeunes Agriculteurs
- 5- Rachat de meubles Logement Mairie
- 6 - Achat Radars pédagogiques – Demande de subvention AMISSUR
- 7 - Achat d'un échafaudage
- 8 - Travaux sylvicoles
- 9 - Achat ordinateur secrétaire
- 10 - Provision pour risques – Subvention Agence de l'Eau
- 11 - Vote des taux des bases locales
- 12 - Affectation des résultats 2024 au budget 2025
- 13 - Subventions aux Associations
- 14 - Vote du Budget
- 15 - Divers

Points supplémentaires :

- N°1 : Devis sondage Zone Humide (carte Communale)
- N°2 : Devis illuminations de Noël (Placette)

1 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du 17/02/2025

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Procès-Verbal de la séance du 17/02/2025

2 - Réfection du parvis. Travaux complémentaires

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de travaux complémentaires :
Remplacement des éléments en granit rose au droit de l'escalier de l'église en raison de l'impossibilité de récupérer certaines dalles existantes après dépose.

- Dallage
- Marches. Nettoyage complémentaire pour avoir un support stable
- Contremarches
- Jointures des dalles

Le devis de l'entreprise SCB Constructions s'élève à 1 298,00 € HT soit 1 557,60 TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- À signer le devis de l'entreprise SCB Constructions.
- Constituer les crédits budgétaires pour cette opération au budget primitif 2025

3 - TETING SUR NIED - Stockage de déchets non dangereux SUEZ RV NORD EST

Suite à l'arrêté n°2025-DCAT-BEPE-86 du 4 MARS 2025 portant ouverture d'une participation du public par voie électronique sur la demande de modification d'autorisation environnementale présentée par la société SUEZ RV NORD relative à la prolongation de la durée d'exploitation d'une unité de stockage de déchets non dangereux sur le territoire de la Commune de Téting-sur-Nied jusqu'au 30/04/2032 (cette participation du public est prévue du 28 mars 2025 au 11 avril 2025 soit une durée de 15 jours, l'information a été donnée sur Paneapocket de la Commune).

Le Conseil Municipal de la Commune est sollicité pour donner son avis pour le 26 avril 2025 au plus tard.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte cette prolongation.

Contre : 1

Pour : 13

4 - Demande FDSEA et Jeunes Agriculteurs

Monsieur le Maire rappelle la demande de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) et des jeunes agriculteurs au Conseil Municipal.

Ce courrier concerne le vote du taux de la TFNB (taxe foncière non bâti).

Elle demande aux Communes concernées de baisser le taux de la TFNB et de le ramener progressivement au niveau du taux du foncier bâti. La décision sera prise lors du vote des taxes des bases locales.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis défavorable à la demande ci-dessus.

5- Rachat de meubles Logement Mairie

Suite au départ du locataire du logement de la Mairie, les éléments de la cuisine équipée ainsi que la plaque de cuisson gaz ont été laissés en place. C'est le locataire qui avait aménagé cet espace à ses frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de racheter les éléments de cuisine énumérés ci-dessus pour un montant de 500 €.

6 - Achat radars pédagogiques – Demande de subvention AMISSUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du remplacement des deux radars pédagogiques du village sur la RD 22 (éclairage public) vétustes et irréparables.

3 propositions de devis :

IVICOM		TRAFIC		ELAN CITE	
SOLAIRE	EP	SOLAIRE	EP	SOLAIRE	EP
5 980,20	4 433,04	3 477,60	3 069,90	4 833,54	4 383,58

Le choix du Conseil Municipal se porte sur 2 radars pédagogiques de type solaire :

Le devis, le mieux disant, est la société TRAFIC, qui s'élève à 2 898,00 H.T soit 3 477,60 € T.T.C

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le devis de la société Trafic qui s'élève à 2 898,00 € HT soit 3 477,60 € TTC
- Constituer les crédits budgétaires pour cette opération au budget primitif 2025
- De financer ces travaux par subventions et auto financement
- De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Moselle (AMISSUR)
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer :
Toutes les pièces administratives nécessaires à la réalisation de cette opération dans la limite des crédits ci-dessus énoncés

7 - Achat d'un échafaudage

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal l'achat d'un échafaudage.

La société Grison Pro propose un échafaudage télescopique X'TOWER à 2 385,00 € H.T soit 2 862,00 € T.T.C

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter cette proposition et autorise :

- Monsieur Le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à cette acquisition.
- Constituer les crédits budgétaires pour cette opération au budget primitif 2025

8 - Travaux sylvicoles

Ces travaux concernent :

- Cloisonnement sylvicole : Maintenance mécanisée dans la parcelle 14.a
- Dégagement manuel des régénérations naturelles dans la parcelle 13.u
- Dégagement manuel de plantation dans la parcelle 14.a
- Cloisonnement d'exploitation : Maintenance mécanisée dans la parcelle 13.u

Montant des travaux : 12 720.00 € HT

Investissement : 11 150, 00 € HT

Fonctionnement : 1 570,00 € HT

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les travaux sylvicoles pour 2025.

- Autorise Monsieur Le Maire à signer le devis
- Constituer les crédits budgétaires pour cette opération au budget primitif 2025

9 - Achat ordinateur secrétaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du remplacement du poste de travail pour le secrétariat (passage à WINDOWS 11)

Le devis proposé par la société INGEDUS.COM s'élève à 474,83 H.T soit 569,80 € T.T.C

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le devis de la société INGEDUS.COM, et autorise :

- Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à cette acquisition
- Constituer les crédits budgétaires pour cette opération au budget primitif 2025

10 - Provision pour risques – Subvention Agence de l'Eau

En vertu du principe comptable de prudence, une collectivité doit comptabiliser toute perte financière probable, dès lors que cette perte est envisagée. Dans ce cadre, il convient de constituer une provision lorsqu'apparaît un risque susceptible de conduire la collectivité à verser une somme d'argent significative. Les provisions se distinguent des amortissements dans la mesure où l'amortissement constitue la constatation de pertes effectivement subies par l'entité, à la différence des provisions qui sont des pertes potentielles. Le champ d'application des provisions n'est pas limité. Il vise tous les risques réels et est applicable à toutes les communes. Le montant de la provision correspond au montant estimé par la commune de la charge qui peut résulter d'une situation, en fonction du risque financier encouru par cette dernière.

Cette provision concerne la subvention de l'Agence de l'Eau, déjà versée à notre Commune, à hauteur de 70 % pour l'achat de parcelles le long de la Nied Allemande.

Il convient de prévoir en section Dépense de Fonctionnement un montant de 20 000 € au chapitre 68 article 686 Provision pour risques.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette provision et de l'inscrire au Budget primitif 2025 en dépenses de fonctionnement Chapitre 68 article 686

11 - Vote des taux des bases locales

Le Conseil Municipal est appelé à prendre connaissance de l'état « N° 1259 » provenant de la Direction des Services Fiscaux de la Moselle et contenant les informations nécessaires à la fixation du taux de répartition du produit attendu pour assurer l'équilibre du budget de l'exercice 2025.

Taxes	Taux de référence 2025	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence 2025
Taxe foncière bâtie (TFB)	26,87	449 700	120 834
Taxe foncière non bâties (TFNB)	34,43	18 400	6 335
Taxe d'habitation (TH)	19,62	/	/
Total			127 169

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire pour 2025 les taux appliqués en 2024, à savoir :

- Taxe foncière (bâti) 26,87 %
- Taxe foncière (non bâti) 34,43 %

12 - Affectation des résultats 2024 au budget 2025

Compte tenu des résultats du compte financier unique 2024, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats de l'exercice 2024 au budget 2025 de la manière suivante :

Section Investissement Dépenses :

Compte 001 solde d'exécution négatif reporté - 34 554.54

Section Investissement Recettes

Compte 1068 excédent de fonctionnement 34 554,54

Section Fonctionnement Recettes

Compte 002 excédent antérieur reporté 508 215.09

13 - Subventions aux Associations

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- D'attribuer les subventions (tableau ci-dessous):
- Constituer les crédits budgétaires pour cette opération au budget primitif 2025

Associations	2025
Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers d'Altviller	300
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Lachambre-Altviller	300
Assurance Pompiers quote-part Altviller	238,80
Amicale du personnel Communauté Agglo St-Avold Synergie	1 660
APON	50
Association des Parents d'Elèves	300
Association Notre Dame du Rosaire	300
Chorale Récré A Sons	300
Participation 20 ^{ème} anniversaire	200
Chorale Paroissiale Altviller – Lachambre	300
Conseil de Fabrique	300
Société d'Entraide des Ouvriers et Mineurs d'Altviller	300
USEP	0
ASSE Ecole Altviller 15 élèves x 10 € + 2 ext	170
ASSE Ecole Lachambre 8 élèves x 10 €	80
Moto Team Saint Nabor opération Une Rose Un Espoir	200
Union Départementale Sapeurs-pompiers de la Moselle	400
TOTAL	5 398,80

Il conviendra de signer une convention avec l'Amicale du Personnel Intercommunal de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie tous les ans pour acter la somme versée pour les chèques vacances. (Voir annexe)

Points supplémentaires :

- N°1 : Devis sondage Zone Humide (carte Communale)

Le Maire propose une expertise des parcelles N° 157 et 159, section 07 de la zone supposée humide par le bureau d'études Ecolor de Fénétrange concernant la révision de la carte communale suite à la réunion du 25/03/2025.

Le devis s'élève à 1 075,00 € HT soit 1 290,00 € TTC

Visite de terrain / sondages pédagogiques : 750,00 € HT

Rapport d'étude / cartographie : 325,00 € HT

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- A signer le devis
- Constituer les crédits budgétaires pour cette opération au budget primitif 2025

- N°2 : Devis illuminations de Noël (Placette)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal différentes offres de la société DECOLUM concernant les illuminations de Noël de la future placette au milieu du village.

Les illuminations retenues sont :

- Guirlande Joyeuses Fêtes : 466,00 € HT
- Guirlandes LED blanches : 295,00 € HT
- Pain d'épices : 746,00 € HT

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- A signer le devis
- Constituer les crédits budgétaires pour cette opération au budget primitif 2025

14 - Vote du Budget

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet du budget primitif principal pour l'exercice 2025, chaque membre étant en possession d'un exemplaire de ce document.

<u>SECTIONS</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
INVESTISSEMENT	438 351,00 €	438 351,00 €
FONCTIONNEMENT	892 527,00 €	892 527,00 €
TOTAUX	1 330 878,00 €	1 330 878,00 €

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5 %

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2025.

15 – Divers

- Liste pour jurés d'assises 2025
- Information fossé RD22
- Nouveau locataire : logement mairie à compter du 1^{er} mai
- Nouveau locataire : logement N°50 à compter du 1^{er} mai
- Logement école, sortie du locataire le 24/04/2025. Des travaux de rénovation sont à prévoir
- Prise de contact pour l'installation des caméras de vidéosurveillance au milieu du village, Ecole, Mairie, Eglise et Club House.
- Le devenir du calvaire à la sortie de la rue de l'Eglise
- Appel d'offre pour la placette jusqu'au 11 avril 2025 11h.
- Nichoir pour hirondelles
- Cinéma en plein air le 12 juillet 2025
- Gestion des déchets au cimetière
- Autorisation d'accès exceptionnel en déchèterie
- Présentation du local pompiers à Lachambre



ALTVILLER, le 8 avril 2025

Le Maire,

Jean-Jacques BALLEVRE

N°	Objet de la délibération
1	Réfection du parvis. Travaux complémentaires
2	TETING SUR NIED - Stockage de déchets non dangereux SUEZ RV NORD EST
3	Demande FDSEA et Jeunes Agriculteurs
4	Rachat de meubles Logement Mairie
5	Achat Radars pédagogiques – Demande de subvention AMISSUR
6	Achat d'un échafaudage
7	Travaux sylvicoles
8	Achat ordinateur secrétaire
9	Provision pour risques – Subvention Agence de l'Eau
10	Vote des taux des bases locales
11	Affectation des résultats 2024 au budget 2025
12	Subventions aux associations
13	Point supplémentaire N°1 : Devis sondage Zone Humide (carte Communale)
14	Point supplémentaire N°2 : Devis illuminations de Noël (Placette)
15	Vote du Budget 2025

Emargements

M. Jean-Jacques BALLEVRE	M. Claude DERU	M. André CLAMME
Mme Joëlle TALAGA	M. Fernand BIEGEL Donne procuration à M. Jean- Pierre MONTALBANO	Mme Delphine SENSER Donne procuration à Mme Barbara SZABLEWSKI
M. Michel GERARD	M. Frédéric HECTOR	M. Jean-Pierre MONTALBANO
M. Serge MULLER	M. Pascal PENNERAD	Melle Anne-Louise PICQ
Mme Barbara SZABLEWSKI	Melle Angèle WEINACKER Donne procuration à Mme Denise WEBER	Mme Denise WEBER